

## Régulariser la localisation de l'aire de stationnement et d'un garage desservant une résidence située au 1724, côte du Verger

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 31522Rb, R.C.A.3V.Q. 346 (côte du Verger, quartier de Sillery, district électoral de Saint-Louis-Sillery)

### Activité de participation publique

#### Consultation écrite

##### Date et heure (ou période)

Du 13 au 19 mars 2024

Formulaire en ligne

##### Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

### Projet

#### Secteur concerné

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, quartier de Sillery (1724, côte du Verger)



## Description du projet et principales modifications

Lors de la construction de l'immeuble situé au 1724, côte du Verger, au début des années 1960, une aire de stationnement a été aménagée au sud du bâtiment principal de même qu'un bâtiment accessoire attaché servant de garage.

Cependant, l'aire de stationnement et le garage se trouvent sur le terrain voisin, lequel appartient à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. D'ailleurs, la Compagnie loue une partie de son terrain au propriétaire du 1724, côte du Verger depuis des années afin de lui permettre de continuer à utiliser son stationnement et son garage.

Aujourd'hui, la Compagnie ferroviaire désire vendre la partie de son terrain concernée plutôt que de continuer à la louer. Une opération cadastrale visant la création d'un nouveau lot pour réaliser la transaction est en cours.

Pour pouvoir conclure la transaction entre l'entreprise et propriétaire du 1724, côte du Verger, une modification réglementaire est cependant nécessaire, puisque le lot proposé se situe dans une zone où les usages résidentiels ne font pas partie des usages qui y sont autorisés.

Modification proposée :

- Agrandir la zone 31521Ha à même une partie de la zone 31522Rb pour y inclure une partie du lot 6 275 966, soit le lot proposé numéro 6 563 843 du cadastre du Québec.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

## Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=683>

---

## Participation

### Conseillère municipale

- Mme Maude Mercier-Larouche, conseillère du district électoral de Saint-Louis-Sillery

### Personne-ressource

- M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

### Coordination de la consultation

- Mme Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Participation sur la page web du projet

- Aucun visiteur n'a fréquenté la page Internet de la consultation écrite ni apporté des commentaires ou des questions.

## Questions et commentaires du public

Aucune question ou commentaire.

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

---

## Réalisation du rapport

### Date

26 mars 2024

### Rédigé par

M<sup>me</sup> Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications